

12 FEV. 2016

**Décision n° P 2016 - 7 en date du  
portant délégation de signature du président du directoire en matière  
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décisions du comité foncier valant délibération du directoire en date du 10/02 2016,

Décide :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Frédéric VIGNOLLET, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- la promesse synallagmatique de vente avec l'Office Public de l'Habitat de Gennevilliers, pour l'acquisition de l'ensemble immobilier à détacher de la parcelle cadastrée AF n° 522p, située 13 rue des Agnettes à Gennevilliers,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence, notamment la convention relative aux modalités financières et sociales du dispositif de relogement des locataires de l'immeuble sis 11/22 rue des Agnettes à Gennevilliers.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

12 FEV. 2016

Le président du directoire

Philippe YVIN